

<http://www.crifrance.com/islamophobie/article/pas-de-connotation-terroriste-car-la-famille-n-est-pas-musulmane>



Pas de connotation terroriste car la famille n'est pas musulmane.

- Islamophobie -



Date de mise en ligne : vendredi 13 novembre 2020

Copyright © Coordination contre le Racisme et l'Islamophobie - Tous droits réservés

« Il n'y a pas de connotation terroriste car la famille n'est pas de confession musulmane » : C'est avec ces mots qu'un policier du commissariat de Saumur a réagi suite aux menaces de décapitation prononcées par un collégien à l'encontre de sa professeure.

En effet, le journal Ouest France rapporte qu'un enfant âgé de 11 ans, au collège Pierre-Mendès France en Maine-et-Loire, a menacé sa professeure en lui lançant que son père allait venir « la décapiter » après qu'elle l'a exclu de son cours de français, mercredi 4 novembre 2020.

Sous le choc, quelques jours après la mort atroce de Samuel Paty, la professeure aurait déposé plainte suite à ces menaces et une procédure d'exclusion a été lancée contre le collégien.

Après qu'il eut été entendu par la Police, aucune enquête pour apologie de terrorisme n'a été ouverte contre lui, et pour cause, il ne serait pas musulman !

Autre son de cloche à l'autre bout de la France. Au petit matin, dans une cité HLM d'Albertville, des policiers cagoulés et armés de mitraillettes investissent plusieurs appartements. Les chambres des enfants sont fouillées, les matelas soulevés, les équipements informatiques saisis. Des livres sont photographiés, tout comme quelques cadres sur les murs d'un logement où figurent en belle calligraphie arabe des versets du Coran.

Toute cette opération antiterroriste, quasi-militaire, mobilisant des dizaines de personnes et des moyens importants, a pour but d'arrêter quatre écoliers, trois garçons et une fillette de 10 ans, tous élèves dans la même classe de CM2 de l'école primaire Louis-Pasteur.

Aussitôt placés sous le régime de la « retenue légale » qui permet de garder et d'interroger durant 12 heures de jeunes mineurs, le Procureur de Chambéry a décidé d'ouvrir une enquête pour « apologie du terrorisme et menaces de mort » pour des incidents survenus suite à l'hommage rendu à Samuel Paty. La gravité des incidents reste à déterminer d'autant plus que des voix affirment qu'il y a eu un sérieux emballement de la machine administrative.

Au regard de la différence de traitement de ces deux histoires, il paraît évident qu'une conclusion s'impose d'elle-même : selon que vous soyez musulman ou non, des fonctionnaires de l'Etat vous traiteront comme un terroriste ou comme un déséquilibré, pour paraphraser Jean de la Fontaine.

Il est désormais clair qu'il y a des pratiques, des automatismes, des réflexes et des habitudes (appelons-les comme on veut) mais c'est bien vers un Droit d'exception que ces pratiques discriminatoires nous conduisent.

La Coordination contre le Racisme et l'Islamophobie avait pris l'initiative d'inviter les parents à ouvrir la discussion avec leurs enfants concernant la liberté d'expression afin de désamorcer les éventuelles situations conflictuelles. Pour cela, elle a été vertement attaquée pour avoir voulu accompagner les parents désarmés face à la criminalisation d'enfants qui auraient prononcé des mots dont ils n'avaient saisi ni la gravité, ni la portée.

Pas de connotation terroriste car la famille n'est pas musulmane.

Forte de son expérience de terrain, la CRI avait vu juste car de nombreux cas imaginaires d'apologie du terrorisme ont été signalés. Plus de 400 signalements ont été faits et parfois de façon abusive alors qu'ils auraient pu être réglés par la discussion et le dialogue.

La pédagogie n'est-elle pas la spécialité des enseignants ?

La différence de traitement entre les élèves musulmans et les non-musulmans constitue un deux poids, deux mesures que nous condamnons fermement. Ce climat confirme nos craintes d'une criminalisation à marche forcée de la pratique religieuse des musulmans. En effet, les parents des écoliers d'Alberville sont d'origine turque et ont été longuement interrogés sur leurs pratiques religieuses, le nombre de prières faites par jour, la fréquence de leurs visites à la mosquée et la régularité de leur lecture du Coran.

Nos craintes se sont amplifiées suite au dialogue de sourds qui a dernièrement eu lieu entre la Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale et des Sports, Sarah El Haïry, et des jeunes adolescents dans le cadre de la 10ème édition du projet "Réseau Jeunes". Chargée de la Jeunesse et de l'engagement, Sarah El Haïry a rencontré plus d'une centaine de jeunes venus des quatre coins de la France, tous réunis à Poitiers pour une rencontre nationale autour de la question de la place des religions dans la société, organisée par la Fédération des centres sociaux.

Ce non-échange a mis en évidence le fossé qui sépare les aspirations de la jeunesse à un mieux-vivre-ensemble et une secrétaire d'État hors sol qui martèle un catéchisme républicain et laïcard pour reprendre les paroles d'une participante :

« Mais qu'est-ce que c'est que ce catéchisme qu'elle vient nous débiter ? »

Le mépris affiché par la secrétaire d'état n'est pas de nature à nous rassurer. En effet, particulièrement énervée à l'issue de cette rencontre, elle est allée jusqu'à lâcher aux journalistes que cette jeunesse n'était pas « représentative ».

L'hôpital se moquerait-il de la charité ?